



## Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme CAPD du 29 août 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,



Les tragiques événements qui se sont produits cet été ont encore une fois endeuillé notre pays, et montré la difficulté à lutter contre une violence aveugle, irrationnelle. Indépendamment des polémiques de bas étage que certains n'ont pas manqué de soulever, notre pays, se trouve confronté à un défi énorme, sans doute un des plus difficiles à relever : se protéger tout en garantissant nos libertés. C'est dans ce contexte "post-attentats" que nous allons faire notre rentrée et que nous allons accueillir nos élèves.

Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxyogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions.

Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

Une étude du ministère (DEPP) publiée en juillet 2013 sur le temps de travail des enseignants des écoles montre que le temps moyen consacré aux relations avec la communauté éducative atteint 3h par semaine en moyenne pour 66% d'entre eux et absorberait à lui seul les 108h. Elle met également en lumière une moyenne de 3h hebdomadaires consacrées aux « autres tâches professionnelles » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation. Sans compter qu'il faut ajouter bien sûr le temps consacré à la préparation de classe, aux corrections, à la recherche documentaire... et également les obligations normalisées par d'autres textes comme les deux jours de pré- rentrée, la journée de solidarité ou le temps d'accueil de 10

minutes avant la classe. Le temps dû dans le cadre des obligations réglementaires de service est donc largement dépassé. C'est donc une des raisons pour laquelle le SNUipp-FSU va lancer une campagne « pour la fin des APC ».

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons d'une part que les collègues ayant fait une demande de révision d'affectation puissent obtenir un avis positif, et d'autre part, que les collègues ayant obtenu un ineat puissent obtenir aujourd'hui leur exeat. Nous y reviendrons notamment pour cette collègue psychologue qui a obtenu son ineat pour le Tarn et qui attend avec impatience votre accord d'exeat.

Nous avons appris, suite à une réponse à un courrier de notre part, que vous aviez décidé que l'école Faubourg du Bois à Abbeville fermait. Les deux postes étant reportés vers l'école Beffroi et Soleil Levant. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Un poste a été oublié dans votre appel à candidature, comment allez-vous le pourvoir ? (coordonnateur REP+ Abbeville).